

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le vendredi 23 août 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 13h00.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

La Directrice générale demande à tous les élus s'ils ont reçu leur avis de convocation par courriel. Les élus confirment avoir tous reçu leur avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux du chemin Gosford Sud - Réalisation des travaux - Octroi de contrat
4. Travaux du chemin Gosford Sud - Surveillance des travaux - Octroi de mandat
5. Travaux du chemin Gosford Sud - Contrôle qualitatif en chantier - Octroi de mandat
6. Prêt temporaire - Règlement 330-2024 - Travaux de réfection d'une partie du chemin Gosford Sud
7. Octroi de contrat pour les travaux de pavage mécanisé (asphaltage) dans le périmètre urbain
8. Confirmation des travaux réalisés en 2023 pour la subvention PAVL - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (subvention du député)
9. Période de questions
10. Levée de la séance

2024-08-118 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-119 3. TRAVAUX DU CHEMIN GOSFORD SUD - RÉALISATION DES TRAVAUX - OCTROI DE CONTRAT

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT**

Résolution numéro 2024-08-119

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - Volet Redressement) - Travaux du chemin Gosford Sud - Réalisation des travaux - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QU'EN juillet dernier, la firme EXP a procédé à un appel d'offres public sur le site du Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de réfection du chemin Gosford Sud;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont déposé les soumissions suivantes :

- Groupe Colas Québec inc. 1 394 646.75 \$ taxes incluses;
- Pavage Centre Sud du Québec inc. 1 524 011.45 \$ taxes incluses;
- Excavation Gagnon & Frères inc. 1 800 000.00 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EXP d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Colas Québec inc. au coût de 1 394 646.75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Michel Lequin**, conseiller, appuyé par le conseiller **Charles Duguay**

Il est résolu:

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens octroi le contrat pour les travaux du chemin Gosford Sud, **conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 330-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, à Groupe Colas Québec inc. au coût de 1 394 646.75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-08-120 4. TRAVAUX DU CHEMIN GOSFORD SUD - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - OCTROI DE MANDAT

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT**

Résolution numéro 2024-08-120

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - Volet Redressement) - Travaux du chemin Gosford Sud - Surveillance des travaux - Octroi de mandat

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service initiale de la firme EXP incluant une surveillance partielle des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens exige une surveillance complète des travaux par la firme d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Charles Duguay**, conseiller, appuyé par le conseiller **Michel Lequin**

Il est résolu:

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise l'avenant SMCM-21012147-A2 de la firme EXP au montant de 42 545 \$ plus taxes pour la surveillance de chantier et le mandat de surveillance environnementale au montant de 11 000 \$ plus taxes, **conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 330-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**.

QUE cette demande remplace l'offre de service précédente datant de 2021 qui avait été octroyée pour la surveillance de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-121 5. TRAVAUX DU CHEMIN GOSFORD SUD - CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER - OCTROI DE MANDAT

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT**

**Résolution numéro 2024-08-121
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - Volet Redressement) - Travaux du chemin Gosford Sud - Contrôle qualitatif en chantier - Octroi de mandat**

CONSIDÉRANT QU'UN contrôle qualitatif en chantier par un laboratoire spécialisé est requis lors de la réalisation des travaux sur le chemin Gosford Sud;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la réalisation des travaux est serré et qu'un laboratoire doit être mandaté rapidement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Guy Thériault**, conseiller, appuyé par le conseiller **Michel Leguin**

Il est résolu:

QUE l'offre de services de EXP au montant de 37 602.90 \$ plus taxes, soit acceptée et que le mandat soit accordé, **conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 330-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-122 6. PRÊT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 330-2024 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN GOSFORD SUD

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET REDRESSEMENT**

**Résolution numéro 2024-08-122
Prêt temporaire - Règlement 330-2024 - Travaux de réfection d'une partie du chemin Gosford Sud**

CONSIDÉRANT les travaux prévus au règlement d'emprunt no 330-2024. Décrétant une dépense de 2 366 000 \$ et un emprunt de 2 366 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection d'une partie du chemin Gosford Sud ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'un prêt temporaire pour assurer le paiement des fournisseurs exécutant ces travaux dans l'intervalle de procéder au financement permanent à la fin des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de **Michel Prince**
Appuyé par **France Darveau**

Il est résolu par les membres du conseil présents :

- d'autoriser la directrice générale, Mme Sonia Lemay, à demander un tel prêt auprès de la Caisse Desjardins ;
- de confirmer le montant dudit prêt temporaire représentant le coût des travaux prévus au règlement d'emprunt 2 366 000 \$;
- d'accepter le taux d'intérêt fixé à ____ %
- d'autoriser la directrice générale, Mme Sonia Lemay, et le maire, Gilles Gosselin, à signer tout document relatif audit prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-123 7. OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE MÉCANISÉ (ASPHALTAGE) DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage devront être effectués à certains endroits où nous avons effectué des travaux l'an dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les endroits où les réparations devront être effectuées sont :

- Sur Gosford Sud (près du chemin de la Rive)
- Sur le chemin du Village (près du 25, ch. Village)
- Sur le chemin du Village (près du 10, ch. du Village)
- Sur la rue Principale (près du 12, rue Principale)
- À l'entrée Est du village (près du 3, rue Principale)
- À l'entrée Nord du village (près du 37, rue Principale)
- Sur le chemin du Village (près du 13, ch. du Village)
- À l'intersection du chemin du Village et du chemin du Lac Nicolet (point #10 de l'offre de service)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions soit l'une de : Scellement de fissures Sévigny à 44 461.00 \$ plus taxes et une autre de Pavage Centre Sud à 48 510.00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi la soumission la plus basse provenant de Scellement de fissures Sévigny au montant de 44 461.00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage incluent la préparation du terrain (gravier, nivelage, compactage, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a mentionné que la réparation à l'intersection du chemin du Village et du chemin du Lac Nicolet (point #10) serait faite aux frais de l'entrepreneur suite à des discussions avec ce dernier et que le matériel utilisé sera du EC10 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront financés en partie par la subvention de 19 000.00 \$ du député Schneeberger et la balance du financement, soit environ 33 000.00 \$ proviendra du fond des carrières et sablières ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller **Laurent Garneau**, appuyée par la conseillère **France Darveau**

Il est résolu

QUE le mandat pour le pavage soit accordé à Scellement de fissures Sévigny de Saint-Albert au montant de 44 461.00 \$ plus taxes, selon la soumission reçue.

QUE la réparation à l'intersection du chemin du Village et du chemin du Lac Nicolet (au point # 10 de la soumission) soit incluse sans frais supplémentaires, comme convenu entre l'entrepreneur et l'inspecteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-124 8. CONFIRMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 POUR LA SUBVENTION PAVL - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (SUBVENTION DU DÉPUTÉ)

- Dossier : NEL69726 – 39005 (17) – 20230517-026
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2024-08-124

ATTENDU QUE **la Municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Laurent Garneau**, appuyée par **Michel Lequin**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de **la Municipalité de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens** approuve les dépenses d'un montant de **17 460.00\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-125 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 13h53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ